

Les entreprises de revêtements muraux PVC membres de



Document d'accompagnement
de la **Fiche de Déclaration**
Environnementale et Sanitaire
des **revêtements muraux vinyles décoratifs < 1 kg/m²**



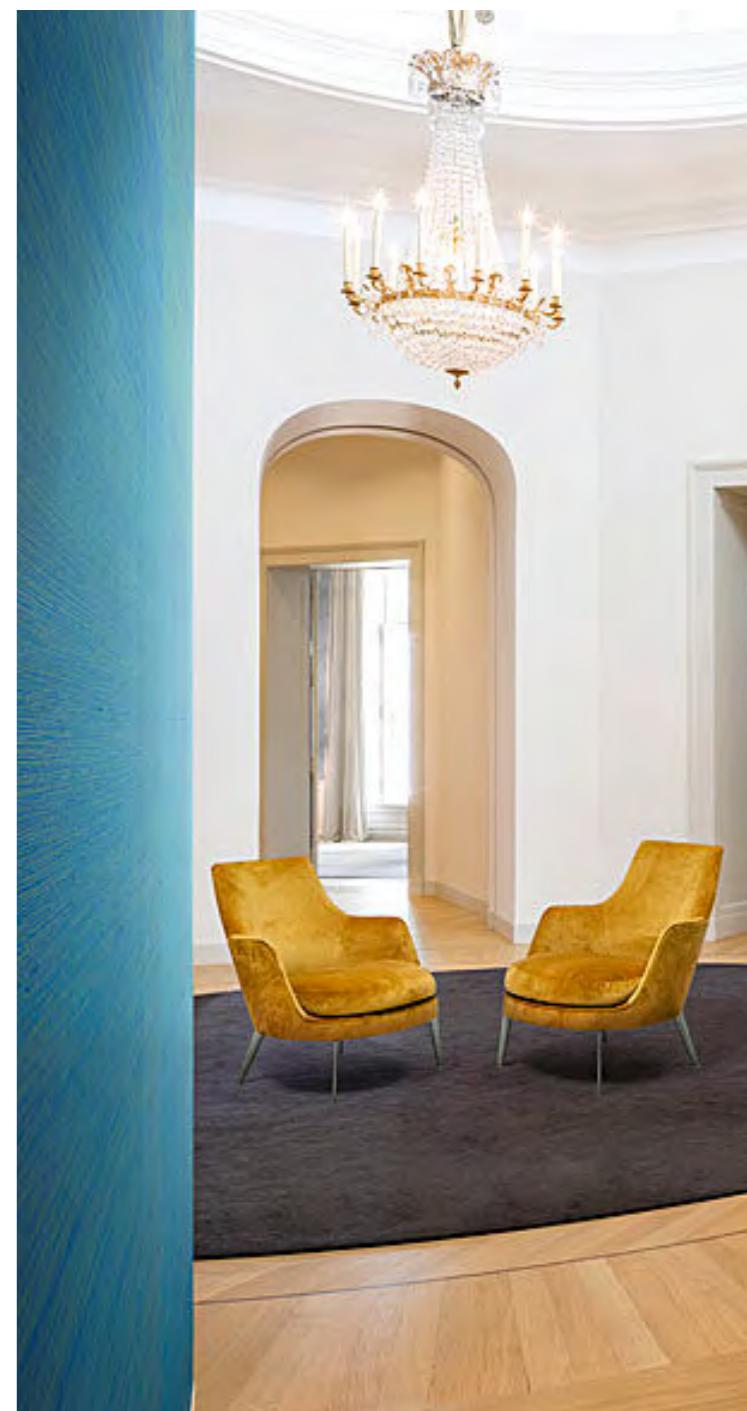
INTRODUCTION

La décarbonation est désormais une priorité majeure pour le secteur de la construction qui doit répondre aux objectifs fixés par la loi de « Transition énergétique pour la croissance verte » (TECV), la loi « Évolution du logement, de l'aménagement et du numérique » (ELAN) ainsi que la « Stratégie nationale bas-carbone » (SNBC). Le secteur doit ainsi se conformer aux exigences de la RE2020, renforcées en 2025, et destinées à s'intensifier encore. Ces évolutions réglementaires s'inscrivent dans une montée en puissance progressive, avec pour objectif la neutralité carbone à l'horizon 2050.

Les industriels ont d'ores et déjà pris la mesure du défi. Leurs progrès en matière d'éco-conception, d'optimisation des chaînes d'approvisionnement et des processus de fabrication ont déjà permis de réduire significativement l'empreinte écologique des bâtiments. La mise à disposition de données qui aident les prescripteurs à faire des choix plus responsables y contribue également.

À ce titre, les Fiches de Données Environnementales et Sanitaires (FDES) jouent un rôle crucial en matière de réduction des émissions carbone et des impacts sur la santé, et ce sur l'ensemble du cycle de vie des projets. Elles sont également incontournables pour obtenir les certifications et labels environnementaux et sanitaires HQE®, BREEAM®, LEED®, BBCA® (Bâtiment Bas Carbone), DGNB, WELL Building Standard® ou encore E+C- pour les bâtiments neufs.

En tant que produit de construction, le revêtement mural vinyle doit répondre à ces enjeux. C'est dans cette optique que les entreprises de revêtements muraux ont développé la FDES revêtements muraux vinyles décoratifs inférieurs à 1 kg/m². Cette FDES a été réalisée conformément au référentiel NF EN 15804+A2 et son complément national NF EN 15804+A2/CN. Elle a été validée par un vérificateur habilité du programme INIES et est valable jusqu'au 31 décembre 2030.



Construire un bâtiment durable, c'est apporter une performance énergétique, réduire les coûts et l'impact environnemental et garantir un confort optimal aux occupants. **Faire le choix d'un revêtement mural vinyle s'inscrit pleinement dans cet objectif.**

LE REVÊTEMENT MURAL VINYLE DÉCORATIF

Un allié pour des espaces esthétiques, fonctionnels et confortables

Le revêtement mural vinyle s'impose comme la solution décorative incontournable pour habiller et sublimer les espaces intérieurs. Décliné en une large palette de coloris, de motifs et de textures : lisses, granités, ou agrémentés de jeux de densité, il **contribute à créer des ambiances uniques et adaptées** à chaque environnement, tout en améliorant le confort des usagers.

Au-delà de son rôle esthétique, le revêtement mural vinyle décoratif optimise le bien-être intérieur. **En atténuant les bruits ambients grâce à ses propriétés acoustiques**, il favorise une atmosphère plus sereine et agréable au quotidien.

Grâce à un subtil jeu de matières et de couleurs, il **facilite également l'orientation des occupants**, notamment dans les maisons de retraite ou établissements de santé, où des déficiences visuelles peuvent compliquer les déplacements.

D'autre part, sa **résistance éprouvée à la décoloration sous l'effet de la lumière** lui garantit une longévité durable et harmonieuse.

Une solution fiable pour des espaces sains, sécurisés et durables

Grâce à sa composition spécifique, le revêtement mural vinyle décoratif présente un poids supérieur à celui des autres revêtements muraux, ce qui lui assure une **solidité renforcée et une durabilité accrue dans le temps**.

Il répond aux réglementations en matière de sécurité incendie et satisfait, notamment, aux exigences les plus strictes de l'article U23, relatif aux revêtements muraux dans les couloirs d'hôpitaux, offrant ainsi une protection optimale dans les espaces sensibles.

En ce qui concerne la qualité de l'environnement intérieur, les trois entreprises participant à cette FDES proposent des **revêtements vinyles faiblement émissifs, classés A+ selon la réglementation française**, la meilleure classification existante. Pour minimiser encore ces émissions, ils préconisent d'utiliser des colles vinyliques en phase aqueuse lors de la pose. Leurs revêtements n'ont également aucun impact olfactif lors de la mise en service après ventilation et restent neutres tout au long de leur durée de vie.

Facile d'entretien, le revêtement mural vinyle décoratif se distingue par son **caractère super lessivable et brossable**. Les opérations de nettoyage, qu'elles soient réalisées à l'eau claire, à la vapeur, avec un détergent ou à l'aide de désinfectants non agressifs, n'altèrent ni la structure du produit ni ses qualités esthétiques.

Le revêtement mural vinyle se présente ainsi comme une solution innovante, alliant esthétisme, sécurité et performance environnementale pour répondre aux besoins des espaces de vie.



Le saviez-vous ?



Les usines des membres de Kaléi, implantées en Europe, bénéficient de la certification ISO 14001. Cette certification garantit une prise en compte rigoureuse des impacts environnementaux à chaque étape du processus de fabrication : optimisation du recyclage interne, réduction des déchets, gestion maîtrisée des rejets dans l'eau et l'air, autant de pratiques qui traduisent une vision durable et écoresponsable.

LA FDES, LE SUPPORT ESSENTIEL À TOUTE DÉMARCHE DE DÉCARBONATION

La FDES des revêtements muraux vinyles décoratifs de moins de 1 kg/m² a été élaborée par Kaléi. Cette FDES, ainsi que les références commerciales qu'elle couvre, sont disponibles sur la base de données INIES (www.inies.fr).



L'Unité Fonctionnelle (UF)

L'unité fonctionnelle est de « **Revêtir 1 m² de mur** avec un revêtement mural vinyle inférieur à 1 kg/m² en assurant les performances décrites dans les normes NF EN 15102¹ et NF EN 233² pendant une durée de vie de référence de 20 ans. »

(1) Norme relative aux revêtements muraux décoratifs en rouleaux

(2) Norme relative aux revêtements muraux en rouleaux - Spécification des papiers peints finis, des revêtements muraux vinyles et des revêtements muraux en plastique

Cette UF intègre le revêtement mural, la colle et les emballages de distribution.

La Durée de Vie de Référence (DVR)

La durée de vie totale du produit est aussi appelée « Durée de Vie de Référence » (DVR). Sur la base des observations de terrain, la **durée de vie de référence** des revêtements muraux vinyles décoratifs **atteint 20 ans** lorsqu'ils sont utilisés et entretenus conformément aux préconisations des fabricants.

L'Analyse du Cycle de Vie du produit (ACV)

La FDES a été réalisée en prenant en compte les impacts environnementaux à toutes les étapes de la vie des produits, **depuis l'extraction et/ou la fabrication des matières constitutives jusqu'à la fin de vie**.



La comparaison des FDES

La norme NF EN 15804+A2/CN stipule qu'« *En dehors du cadre de l'évaluation environnementale d'un bâtiment, les FDES ne sont pas des outils permettant de comparer des produits et des services de construction* » car il faut s'assurer de comparer des produits équivalents (masse, performances techniques, fonctions, etc.) avec des scénarios identiques.

Il est donc recommandé de comparer les systèmes constructifs plutôt que les produits et de bien veiller à ce que les FDES soient toutes conformes au même référentiel : NF EN 15804+A2/CN et son complément national NF EN 15804+A2/CN.

CONTRIBUTION AUX IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX

Catégorie d'impact / flux	Unité	Étape de Production	Étape de construction	Étape d'utilisation	Étape de fin de vie	Total cycle de vie	Bénéfices et charges au-delà des frontières du système
Changement climatique - total	kg CO ₂ eq/UF	2,27E+00	5,28E-01	3,14E-03	1,17E-01	2,92E+00	0,00E+00
Changement climatique - combustibles fossiles	kg CO ₂ eq/UF	2,34E+00	4,79E-01	2,66E-03	4,95E-02	2,87E+00	0,00E+00
Changement climatique - biogénique	kg CO ₂ eq/UF	-1,11E-01	4,57E-02	4,80E-06	6,78E-02	2,26E-03	0,00E+00
Changement climatique - occupation des sols et transformation de l'occupation des sols	kg CO ₂ eq/UF	4,08E-02	3,58E-03	4,75E-04	3,39E-06	4,48E-02	0,00E+00
Appauvrissement de la couche d'ozone	kg CFC 11 eq/UF	6,50E-07	5,90E-08	6,26E-11	3,40E-10	7,10E-07	0,00E+00
Acidification	mole de H+ eq/UF	1,29E-02	2,03E-03	1,31E-05	5,70E-05	1,50E-02	0,00E+00
Eutrophisation aquatique, eaux douces	kg P eq/UF	2,21E-04	2,55E-05	1,40E-07	1,03E-07	2,47E-04	0,00E+00
Eutrophisation aquatique marine	kg de N eq/UF	8,42E-03	8,58E-04	6,19E-06	2,95E-05	9,31E-03	0,00E+00
Eutrophisation terrestre	mole de N eq/UF	3,81E-02	5,06E-03	3,31E-05	2,29E-04	4,34E-02	0,00E+00
Formation d'ozone photochimique	kg NMCOV eq/UF	9,19E-03	1,94E-03	9,81E-06	1,05E-04	1,13E-02	0,00E+00
Épuisement des ressources abiotiques (minéraux & métaux)	kg Sb eq/UF	4,04E-03	3,25E-04	3,40E-08	3,62E-08	4,37E-03	0,00E+00
Épuisement des ressources abiotiques (combustibles fossiles)	MJ/UF	3,97E+01	9,03E+00	4,35E-02	2,39E-01	4,90E+01	0,00E+00
Besoin en eau	m ³ de privation eq dans le monde/UF	6,66E+00	6,54E-01	1,02E-02	-2,91E-03	7,32E+00	0,00E+00
Émissions de particules fines	Indice de maladies/UF	1,12E-07	2,22E-08	1,46E-10	1,49E-09	1,36E-07	0,00E+00
Rayonnements ionisants (santé humaine)	kBq de U235 eq/UF	7,90E-02	1,47E-02	1,15E-04	1,23E-04	9,39E-02	0,00E+00
Écotoxicité (eaux douces)	CTUe/UF	3,03E+01	4,61E+00	4,33E-02	4,10E+00	3,90E+01	0,00E+00
Toxicité humaine, effets cancérogènes	CTUh/UF	8,63E-09	1,68E-09	1,45E-11	8,34E-11	1,04E-08	0,00E+00
Toxicité humaine, effets non cancérogènes	CTUh/UF	3,59E-08	8,16E-09	4,80E-11	1,87E-10	4,43E-08	0,00E+00
Impacts liés à l'occupation des sols / Qualité des sols	Sans dimension /UF	2,42E+01	3,05E+00	4,68E-02	4,18E-01	2,77E+01	0,00E+00
Utilisation de l'énergie primaire renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire renouvelables utilisées comme matières premières	MJ/UF	4,21E+00	6,75E-01	2,04E-02	5,54E-03	4,91E+00	0,00E+00
Utilisation des ressources d'énergie primaire renouvelables en tant que matières premières	MJ/UF	1,48E+00	-2,43E-01	0,00E+00	0,00E+00	1,24E+00	0,00E+00
Utilisation totale des ressources d'énergie primaire renouvelables (énergie primaire et ressources d'énergie primaire utilisées comme matières premières)	MJ/UF	5,69E+00	4,32E-01	2,04E-02	5,54E-03	6,15E+00	0,00E+00
Utilisation de l'énergie primaire non renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire non renouvelables utilisées comme matières premières	MJ/UF	3,17E+01	6,57E+00	-1,08E-02	2,39E-01	3,85E+01	0,00E+00
Utilisation des ressources d'énergie primaire non renouvelables en tant que matières premières	MJ/UF	7,92E+00	2,44E+00	5,48E-02	0,00E+00	1,04E+01	0,00E+00
Utilisation totale des ressources d'énergie primaire non renouvelables (énergie primaire et ressources d'énergie primaire utilisées comme matières premières)	MJ/UF	3,96E+01	9,01E+00	4,40E-02	2,39E-01	4,89E+01	0,00E+00
Utilisation de matière secondaire	kg/UF	3,25E-02	2,60E-03	0,00E+00	0,00E+00	3,51E-02	0,00E+00
Utilisation de combustibles secondaires renouvelables	MJ/UF	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Utilisation de combustibles secondaires non renouvelables	MJ/UF	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Utilisation nette d'eau douce	m ³ /UF	2,09E-01	1,98E-02	2,48E-04	-2,87E-03	2,26E-01	0,00E+00
Déchets dangereux éliminés	kg/UF	6,34E-03	7,36E-04	3,89E-06	1,74E-05	7,10E-03	0,00E+00
Déchets non dangereux éliminés	kg/UF	1,52E+00	3,57E-01	1,74E-03	6,50E-01	2,53E+00	0,00E+00
Déchets radioactifs éliminés	kg/UF	5,03E-05	1,01E-05	8,99E-08	7,93E-08	6,06E-05	0,00E+00
Composants destinés à la réutilisation	kg/UF	0,00E+00	3,68E-03	0,00E+00	0,00E+00	3,68E-03	0,00E+00
Matériaux destinés au recyclage	kg/UF	2,47E-04	1,70E-02	1,71E-05	0,00E+00	1,72E-02	0,00E+00
Matériaux destinés à la récupération d'énergie	kg/UF	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Énergie Électrique fournie à l'extérieur	MJ/UF	5,96E-02	1,09E-02	1,40E-04	0,00E+00	7,06E-02	0,00E+00
Énergie Vapeur fournie à l'extérieur	MJ/UF	1,36E-01	2,38E-02	2,83E-04	0,00E+00	1,60E-01	0,00E+00
Énergie gaz et process fournie à l'extérieur	MJ/UF	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00

Il est important de noter que le changement de référentiel entre l'ancienne édition de la FDES revêtements muraux vinyles décoratifs de moins de 1 kg/m² (conforme à la NF EN 15804+A1 et son complément national NF EN 15804+A1/CN) et la nouvelle édition (conforme à la NF EN 15804+A2 et son complément national NF EN 15804+A2/CN) peut expliquer certaines variations des impacts.

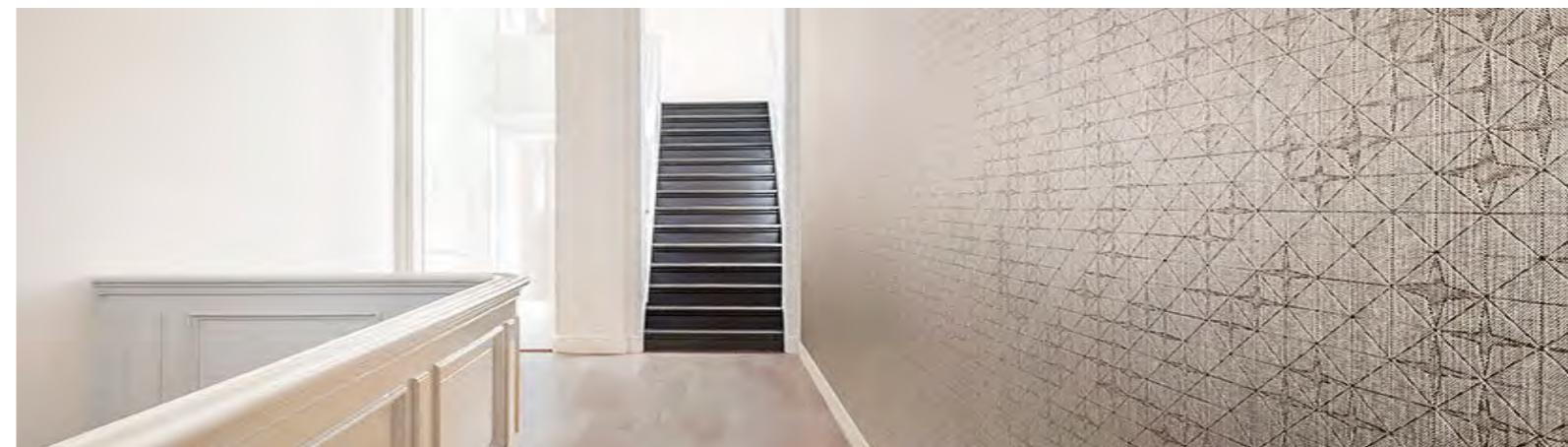
L'impact du revêtement mural vinyle inférieur à 1 kg/m² est très faible à l'échelle globale d'un bâtiment. Pour l'énergie primaire totale par exemple, elle est inférieure à 1 %. A titre de comparaison, en fonction de la typologie du bâtiment, des matériaux utilisés et des choix constructifs, l'impact de certains lots comme les fondations, les planchers ou la couverture peuvent représenter plus de 25 % de l'énergie primaire totale.

À leur niveau, les revêtements muraux vinyles contribuent aux objectifs de développement durable des bâtiments en ayant des émissions de gaz à effets de serre modérées, une faible consommation de ressources d'énergie primaire non renouvelable et une faible production de déchets.

Des impacts climatique et atmosphérique limités

Grâce au procédé de fabrication, au recours aux énergies décarbonées ou vertes et à un entretien réduit, les impacts climatiques et atmosphériques des revêtements muraux vinyles décoratifs sont limités.

À titre de comparaison, la production annuelle de CO₂ pour 1 m² de revêtement mural vinyle décoratif inférieur à 1 kg/m² équivaut aux émissions produites par un trajet d'environ 1,8 kilomètre en voiture essence de moyenne cylindrée.



Un faible impact sur l'utilisation des ressources d'énergie primaire non renouvelables

Grâce à leur processus de fabrication et à leur mise en œuvre, les revêtements muraux vinyles décoratifs consomment peu de ressources en énergie primaire non renouvelable.

À titre de comparaison, sur une année, la consommation pour 1 m² de revêtement mural vinyle décoratif inférieur à 1 kg/m² est 360 fois moindre que celle d'un lave-linge.

Une gestion responsable des déchets

Des déchets de production des revêtements muraux vinyles sont réintégrés dans le processus de fabrication. Les entreprises de revêtements muraux vinyles décoratifs financent la gestion des déchets en fin de vie de leurs produits en versant une éco-contribution et continuent leurs efforts d'éco-conception dans le cadre de la filière REP (Responsabilité Élargie du Producteur) PMCB (Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment).

À titre de comparaison, la quantité de déchets produite pour 1 m² de revêtement mural vinyle décoratif inférieur à 1 kg/m² sur une année est dix fois moindre que celle produite quotidiennement par un habitant en France.

Les entreprises de revêtements muraux PVC membres de



KALÉI

Entreprises de revêtements muraux vinyles décoratifs

11 bis rue de Milan - 75009 PARIS

01 44 01 16 44

info@murspvcpro.com

www.murspvcpro.com